Politique

PLF 2016

Logement: 17,87 Mde de crédits de paiement (-1%)

(U.I. du 7.10.15) - Le budget de la mission "Egalité des territoires et logement" est de 17,68 Md€ en crédits de paiement, en diminution de 1,06 % par rapport à 2015, qui était à 17,87 Md€ (structure 2016). C'est bien entendu avec une toute autre tonalité que Sylvia Pinel a présenté son budget dans une note de synthèse diffusée le 30 septembre. "Les dépenses de mon ministère s'élèveront ainsi à plus de 32 Md€ pour le logement, en intégrant les aides fiscales. Elles seront maîtrisées grâce à des réformes justes sur les aides au logement". De plus, l'Etat mobilisera "plus de 5 Md€ pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité de nos territoires". Concernant le logement social, "le montant des aides à la pierre sera augmenté et sécurisé par la création d'un fonds national des aides à la pierre", indique le document. Le fonds, qui sera doté "de 500 M€" par les bailleurs et l'Etat, doit permettre le financement de "135 000 logements sociaux".

"Plus de 32 Mde pour le logement en intégrant les aides fiscales"

En matière d'accession, depuis le 1er janvier 2015, le prêt à taux zéro (PTZ) permet l'acquisition de logements anciens à réhabiliter dans près de 6 000 communes rurales. Comme annoncé à Vesoul, en septembre, le PLF 2016 prévoit "d'élargir à 30 000 communes rurales le bénéfice du PTZ pour l'achat de logements anciens à réhabiliter". L'ensemble des communes en zone C sera ainsi éligible. Dans la loi de finances 2015, le dispositif d'investissement locatif Pinel avait été assoupli. "Ce dispositif est poursuivi", indique le ministére.

Par ailleurs, pour aider les copropriétaires à financer des travaux de rénovation énergétique, le gouvernement "prolonge d'une année le crédit d'impôt transition énergétique et de trois années l'écoprêt à taux zéro, jusqu'à fin 2018". En 2015, le budget de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a été abondé de 70 M€. Cet effort vise à aider 50 000 ménages aux revenus modestes à lutter contre la précarité énergétique et "sera maintenu en 2016". Par ailleurs, "un nouveau micro-crédit à taux zéro sera disponible pour financer le reste à charge de ces ménages".

En matiére d'hébergement, la mise en œuvre du plan triennal pour réduire le recours à l'hôtel, annoncé le 3 février, par Sylvia Pinel, est poursuivie. L'année 2016 sera toutefois "marquée par la mise en œuvre du plan Répondre au défi des migrations : respecter les droits, faire respecter le droit, présenté en Conseil des ministres le 17 juin pour répondre à la crise migratoire". Dans ce contexte, les crédits dédiés à l'hébergement et au logement adapté seront "abondés pour renforcer les capacités d'accueil des sans-abris et des réfugiés". Reste enfin la délicate question de la réforme des Aides personnelles au logement (APL), "mise en œuvre pour assurer une plus grande équité entre les bénéficiaires". La réforme des APL en accession prévue par la loi de finances

La ville, la jeunesse et les sports : une priorité

(UI du 9.8.06) - Le ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports voit son budget augmenter de 17%, avec 1,059 Md€ crédits de paiement, auxquels il faut rajouter 264 Me pour le CNDS (Centre national pour le développement du sport), soit 1,324 Md€ au total. Nous reviendrons sur le budget de ce ministère et ses dispositifs d'intervention la semaine prochaine.

Les crédits de la Politique de la ville augmentent de 4% à 438 Me. "Cette enveloppe me donne les moyens d'agir pour les quartiers populaires", a commenté le ministre, Patrick Kanner, en présentant le budget, le 2 octobre. Elle permettra notamment de renforcer les moyens des associations. Le budget Jeunesse et vie associative augmente de 70%, à 391 M \in , dont l'essentiel (301 M \in) est fléché sur le service civique. Les crédits pour le Sport sont également en hausse de 4% [233 M \in].

2015 "sera abrogée pour maintenir le régime actuel de ces aides". Toutefois, les crédits intègrent "une économie estimée à 225 M€ en 2016 et à 314 M€ en 2017', grâce à "une meilleure prise en compte de la situation financière réelle des bénéficiaires dans le calcul de leurs aides, tenant compte de leur patrimoine et non plus seulement de leurs revenus", et "à l'introduction d'un plafond de loyer au-delà duquel l'aide est dégressive". Mesures qui seront certainement trés débattues lors de l'examen du PLF... [MV]